

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY**5 Route de Desvres****62650 PARENTY****03.21.90.71.77****parentymairie@laposte.net****COMMUNE DE PARENTY****PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2025**

Le Vendredi 11 Avril 2025 à 20 heures 00 minutes, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 07 Avril 2025, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Elisabeth LEMOR, Carine FOURCROY, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Thomas PERON, Olivier DELSEAUX, Ludovic LOZINGUEZ, Julien MAILLY, Michel GOURLAIN et Philippe DUBOELLE.

Procurations : Monsieur Rémy MARBEUF Monsieur Ludovic LOZINGUEZ.

Absents : Monsieur Sébastien HIBON et Madame Marie ANDRIEU

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1- Désignation secrétaire de séance.
- 2- Vote du Compte Financier Unique (remplaçant le compte administratif et le compte de gestion) 2024.
- 3- Lancement consultation maitrise d'œuvre requalification du centre bourg pour la phase VISA/DET/AOR.
- 4- Vote du Budget Primitif 2025
- 5- Questions Diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

2- Vote du Compte Financier Unique (CFU) :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la lecture des comptes de dépenses et de recettes pour l'année 2024, secondé par Madame HUCHIN et de Monsieur LEGRAND, qui disposent du détail des écritures par article et pourront fournir des explications si nécessaire.

Après lecture et explications, voici les résultats 2024 des deux sections :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 858 256,88	255 862,00	2 114 118,88
	Recettes réalisées (1)	B	144 227,17	278 113,12	422 340,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 831 772,00	415 990,46	2 247 762,46
	Dépenses réalisées (1)	E	60 167,65	229 651,86	289 819,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	84 059,52	48 461,26	132 520,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-26 484,88	160 128,46	133 643,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	57 574,64	208 589,72	266 164,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	57 574,64	208 589,72	266 164,36

Monsieur le Maire propose de procéder au vote du Compte Financier Unique 2024 pour le budget communal.

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ est élu Président de séance, Monsieur le Maire sort de la salle afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ propose un tour de table :

- **POUR** : 10
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 2 (Messieurs Philippe DUBOELLE et Michel GOURLAIN)

Après délibérations, à la majorité, le Compte Financier Unique 2024 est validé.

Monsieur le Maire revient suite au vote du CFU 2024 afin de voter l'affectation des résultats 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		160 128,46 €	26 484,88 €		160 128,46 €	
Part affectée à investiss			60 167,65 €	144 227,17 €	289 819,51 €	422 340,29 €
Opérations de l'exercice	229 651,86 €	278 113,12 €	86 652,53 €	144 227,17 €	316 304,39 €	582 468,75 €
Totaux	229 651,86 €	438 241,58 €		57 574,64 €		266 164,36 €
Résultat de clôture		208 589,72 €				

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

57 574,64 €	NEANT
	NEANT
57 574,64 €	

2°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3°Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4°Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5°Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

[] au compte 1068 (recette d'investissement)
[] 208 589,72 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Nous avons donc :

- Un excédent de fonctionnement de 208 589,72 €
- Un excédent d'investissement de 57 574,64 €

Après délibérations, à la majorité, l'affectation des résultats 2024 est validée.

Monsieur le Maire propose également de faire un point concernant les différents taux d'imposition au vu des investissements réalisés et à réaliser.

En 2024, les taux étaient de :

- 35,69 % pour la Taxe Foncière bâtie (TFB)
- 43,53% pour la Taxe Foncière non bâties (TFNB)
- 12,08% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Pour rappel, la DGFIP augmente chaque année les bases d'imposition.

Pour 2025, les bases ont augmenté de 1,7% ce qui représente 7 722,00 € de plus pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de chaque taxe de la façon suivante :

- 35,69 % pour la Taxe Foncière bâtie (TFB) à 36,69%
- 43,53% pour la Taxe Foncière non bâties (TFNB) à 44,53%
- 12,08% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires à 13,08%

Cela représenterait un gain additionnel de 4 753,16 €.

Avec ces deux augmentations, la Commune percevrait un montant supplémentaire de 12 475,16€

Monsieur Le Maire propose un tour de table :

- **POUR** : 10
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 2 (Messieurs Philippe DUBOELLE et Michel GOURLAIN)

Après délibération, à la majorité, le Conseil Municipal vote les nouveaux taux d'impositions suivants :

- 36,69 % pour la Taxe Foncière bâtie (TFB)
- 44,53% pour la Taxe Foncière non bâties (TFNB)
- 13,08% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

3- Lancement consultation maîtrise d'œuvre requalification du centre bourg pour la phase VISA/DET/AOR :

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu également de délibérer pour l'avancement des travaux de requalification et la valorisation du centre bourg, et pour la sécurisation de la traversée du village sur les RD125 & 127 en agglomération.

Il rappelle que la mission de Maîtrise d'œuvre confiée au cabinet RÉSELVIA Ingénierie concernée les phases études, PRO / DCE « Etude de Projet & Dossier de Consultation des Entreprises », et ACT « Assistance pour la passation des marchés de travaux » est achevée.

La consultation pour les travaux étant terminée et le marché en cours d'attribution, M. Le Maire indique qu'au regard de l'avancement du montage financier de l'opération, il convient de lancer une consultation spécifique pour le suivi des travaux comprenant les phases VISA / DET « Validation des documents d'exécution et Direction de l'exécution des contrats de travaux », et les AOR « Assistance apporté au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ».

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation spécifique pour le suivi des travaux comprenant les phases VISA / DET « Validation des documents d'exécution et Direction de l'exécution des contrats de travaux », et les AOR « Assistance apporté au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ».

4- Vote du Budget Primitif 2025 :

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant :

SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
16-Emprunts	32 100 ,00€	021- Virement de la section de fonctionnement	234 637,72 €
20-Immobilisations Incorporelles	4 400,00 €	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	57 574, 64 €
21-Immobilisations Corporelles	248 200,00 €	040- Opération d'ordre de transfert de section à section	1 172,00 €
23-Immobilisations en cours	1 631 684,36 €	10-Dotations, fonds divers et réserves	3 400,00 €
		13-Subventions d'investissement	1 056 500,00 €
		16-Emprunts	563 100,00 €
TOTAL GENERAL	1 916 384,36 €	TOTAL GENERAL	1 916 384,36 €

SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
011- Charges à Caractère général	89 940,00 €	002-Résultat de fonctionnement	208 589,72 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	70 800,00 €	013-Atténuation de Charges	0,00 €
014- Atténuation de charges	8 800,00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	950,00 €
023- Virement à la section d'investissement	234 637,72 €	73- Impôts et Taxes	20 000,00 €
042-Opération d'ordre de transfert de section à section	1 172,00€	731- Fiscalités Locales	129 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	49 860,00€	74-Dotations et participations	95 820,00 €
66-Charges Financières	4 550,00 €	75-Autres Charges de gestion courante	4 000,00 €
67- Charges spécifiques	500,00€	77-Produits spécifiques	1 900,00 €
TOTAL GENERAL	460 259,72 €	TOTAL GENERAL	460 259,72 €

Monsieur Michel GOURLAIN demande à quoi correspond les honoraires concernant les murs du cimetières.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la maîtrise d'œuvre pour les travaux (demandes de subventions, suivi de chantier...), les honoraires sont compris dans le plan de financement des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Monsieur Michel GOURLAIN s'étonne également qu'il soit prévu au budget primitif, l'acquisition des différents terrains nécessaires au projet étant donné que la commune a une convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra, à terme, inscrire cette acquisition au budget communal, même si sa réalisation n'est prévue que dans quelques années. Il précise qu'elle s'inscrit dans une opération globale d'investissement et qu'il paraît cohérent d'en intégrer l'ensemble dans le budget primitif, sans pour autant engager immédiatement les crédits correspondants

Monsieur Le Maire propose un tour de table pour le vote du Budget Primitif 2025 :

- **POUR** : 10
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 2 (Messieurs Philippe DUBOELLE et Michel GOURLAIN)

Après délibération, à la majorité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

5- Questions diverses :

Madame Marie-France HUCHIN : RAS

Madame Elisabeth LEMOR : RAS

Madame Carine FOURCROY : RAS

Monsieur Frédéric DUPEND :

- Demande si les cailloux des travaux peuvent être réutilisés par la Commune pour les remettre dans les chemins communaux ?
- Monsieur Michel GOURLAIN répond que cela dépend du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et de ce qui a été prévu, l'entreprise attributaire voudra peut-être les revaloriser.

Monsieur Julien MAILLY : RAS

Monsieur Olivier DELSEAUX : RAS

Monsieur Philippe DUBOELLE : RAS

Monsieur Michel GOURLAIN :

- Trouve que le travail du bureau d'études à bien été mené.
- Déplore le manque d'études pour l'enfouissement des réseaux
- trouve que la PSE pour l'embellissement de l'église par de l'éclairage n'est pas utile
- Pas d'information du lancement du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- Il faut aussi que le Maître d'Ouvrage (Mairie) donne ses idées de travaux et que le BE (bureau d'études) puisse étudier toutes les possibilités de mise en œuvre.
- Etude concernant l'écoulement Rue du Mont des marlis venant du bassin versant.
- S'étonne que l'employé de commune utilise un véhicule n'appartenant pas à la Commune.

En réponse, Monsieur le Maire précise à Monsieur Michel GOURLAIN que le dossier présenté aux financeurs (État, Département, Région) en décembre 2022 a été élaboré par le Bureau d'Études et validé par lui-même.

Il reconnaît que Monsieur Michel GOURLAIN disposait des compétences nécessaires pour élaborer et suivre ce dossier. Toutefois, en ayant demandé sa démission de son poste de Premier Adjoint auprès de Monsieur le Préfet, sans en exposer les raisons au Conseil tout en conservant sa fonction de conseiller municipal, il lui appartient désormais d'en assumer les conséquences.

Concernant l'enfouissement des réseaux, une étude pourra être envisagée afin d'évaluer les besoins et les opportunités de financement pour ces travaux, qui ne sont pas inclus dans le dossier en cours.

La gestion des eaux du bassin versant relève de la compétence du Département, à qui il appartient de traiter cette problématique.

Monsieur le Maire précise que l'employé a utilisé son propre camion-benne, assuré à titre personnel et à titre gratuit pour procéder à l'enlèvement de gravats entreposés depuis longtemps sur un terrain appartenant à Monsieur FONTAINE, ancien cantonnier communal.

Monsieur Damien LEDUC :

- Signale que le carreau de l'abri de bus à Thubeauville est cassé.

Monsieur Thomas PERON : RAS

Monsieur Ludovic LOZINGUEZ : RAS

Monsieur Rémy MARBEUF (procuration à Ludovic LOZINGUEZ) : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39